

admettant deux portions dans le contingent, l'une servant trois ans pleins, l'autre un an, avec faculté de substitution d'une portion à l'autre, et primes d'engagement et de rengagement payées sur le produit de la nouvelle taxe militaire (rejeté par 363 voix contre 163). D'autre part, le baron Reille a combattu de ses votes la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Le comte Reille a épousé une petite-fille du maréchal Soult.

REINACH (CHARLES, COMTE DE), député de 1827 à 1833, pair de France, né à Hirtzbach (Haut-Rhin) le 11 août 1785, mort à Hirtzbach le 21 février 1871, était un des riches propriétaires de l'Alsace. Le 17 novembre 1827, il fut élu député du 1^{er} arrondissement du Haut-Rhin (Altkirch), par 111 voix (143 votants), 163 inscrits. Il prit place dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, combattit le ministère Polignac, et fut des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 120 voix (156 votants, 160 inscrits), contre 25 à M. Kœnig, conseiller à la cour, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, obtint sa réélection, le 5 juillet 1831, par 186 voix (197 votants, 219 inscrits), appartenit à la majorité conservatrice, et fut appelé, le 27 juin 1833, à la pairie. Dans la Chambre haute, comme à la Chambre des députés, il se montra le partisan dévoué de la monarchie constitutionnelle, et rentra dans la vie privée en 1848. Conseiller général du Bas-Rhin, commandeur de la Légion d'honneur (30 mai 1837).

REINACH (ANTOINE-HENRI, BARON DE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Hirtzbach (Haut-Rhin) le 21 juin 1819, fils du précédent, riche propriétaire et maître d'Hirtzbach, fut successivement élu, comme candidat du gouvernement, député de la 2^e circonscription du Haut-Rhin, le 29 février 1852, par 18,204 voix (21,904 votants, 34,243 inscrits), contre 1,733 à M. Rieff de Zurich, et 1,334 à M. Ruell; le 22 juin 1857, par 22,623 voix (23,201 votants, 34,637 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 21,007 voix (23,019 votants, 28,711 inscrits), contre 1,330 à M. Migeon. M. de Reinach ne cessa de figurer dans la majorité dévouée aux institutions impériales et fit partie de plusieurs commissions agricoles. Ayant échoué, le 24 mai 1869, avec 13,273 voix contre 11,491 à M. Viellard-Migeon, il ne se représenta plus.

REINHARD (CHARLES-FRÉDÉRIC, COMTE), ministre et pair de France, né à Schorndorf (Wurtemberg) le 2 octobre 1761, mort à Paris le 25 décembre 1837, e fils de M. George-Christophe Reinhard, alors diacre et actuellement doyen de l'église et diocèse de Babingen, et de Catherine-Félicité Hiemer, étudia la théologie à Tubingue, s'essaya, sous les auspices de Goethe, à la littérature, publia une traduction de Tyréo et de Tibulle et quelques poésies, et vint à Bordeaux comme précepteur des enfants d'un négociant calviniste (1787). Lié avec les futurs Girondins, il les suivit à Paris lors de leur avènement au pouvoir, et entra par leur protection dans la carrière diplomatique. Dumouriez l'attacha comme premier secrétaire à la légation de Londres (1792); il fut distingué par

Talleyrand, obtint (1793) le poste de premier secrétaire d'ambassade à Naples, et fut ensuite nommé par le comité de salut public chef de division au département des Relations extérieures (1794). Successivement ministre plénipotentiaire à Hambourg (1795), puis en Toscane (1798), il fut, le 29 juillet 1799, désigné par Sieyès, pour le portefeuille des Relations extérieures, qu'il remit à Talleyrand après le coup d'Etat du 18 brumaire (29 novembre suivant). Rallié au nouveau pouvoir, il occupa le poste de ministre plénipotentiaire en Suisse (1800), à Milan (1801), dans la basse-Saxe (1802), en Moldavie (1803), et en Westphalie (1808). Le 9 vendémiaire an XII, il avait été fait commandeur de la Légion d'honneur. L'empereur le créa chevalier (24 février 1809), puis baron (31 décembre). Placé, en mai 1814, à la tête de la chancellerie du ministère des Affaires étrangères, il n'exerça aucune fonction pendant les Cent-Jours, et fut nommé par la seconde Restauration conseiller d'Etat et ministre près la Confédération germanique (1^{er} décembre 1813-1820). Il servit le gouvernement de juillet comme ministre de France à Dresde, et fut nommé pair de France (11 octobre 1832). M. Reinhard, qui avait été fait comte par la Restauration (1814), appartenait à l'Institut, classe des sciences morales et politiques, depuis 1795, et était membre de l'Académie de Göttingue.

REISET (JULES), député au Corps législatif de 1859 à 1863, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 6 octobre 1818, était maire de cette ville, conseiller général de la Seine-Inférieure et chevalier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut élu, en remplacement de M. de la Bédoyère, le 11 décembre 1859, député de la 5^e circonscription de la Seine-Inférieure au Corps législatif, par 15,314 voix (26,329 votants, 31,421 inscrits), contre 9,266 à M. Buisson et 1,663 à M. Bobée. Il prit place dans les rangs de la majorité dynastique avec laquelle il vota jusqu'aux élections de 1863; il se retira alors de la vie politique.

REMACLE (BERNARD-BENOÎT), député au Corps législatif de 1852 à 1855, né à Avignon (Vaucluse) le 19 août 1805, mort à Arles (Bouches-du-Rhône) le 23 février 1871, étudia le droit à Aix, fut reçu docteur, et appartenit à la magistrature comme substitut à Nîmes (1827-1830). Il publia en 1838 : *Des hospices d'enfants trouvés*, ouvrage couronné par plusieurs académies de province, et fut envoyé en Allemagne par le gouvernement pour y étudier le système pénitentiaire; il fit paraître, à son retour : *Des prisons du midi de l'Allemagne* (1840). Rentré au barreau, il devint maire d'Arles (1850), et fut élu, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, député de la 3^e circonscription des Bouches-du-Rhône au Corps législatif, par 15,891 voix (16,104 votants, 36,633 inscrits). Il s'associa au rétablissement du régime impérial, et opta avec la droite dynastique jusqu'en 1855. Ayant été nommé à cette date préfet du Tarn, il donna sa démission de député, et fut remplacé, le 18 mars, par M. Laugier de Chartrouze. Il se retira de l'administration quelques années après, avec le titre de préfet honoraire. Officier de la Légion d'honneur.

REMEDÌ (CÉSAR-VENTURA), député au Corps législatif en 1807, né à Sarzanne (Italie) le 9 avril 1746, mort à une date inconnue, était propriétaire dans son pays natal. Élu, le

28 avril 1807, par le Sénat conservateur, député du département des Apennins au Corps législatif, il remplît également, sous la domination française, les fonctions de sous-préfet de Sarzanne.

REMILLY (OVIDE DE), député de 1839 à 1848, représentant en 1843 et en 1849, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 18 novembre 1800, mort à Versailles le 9 mai 1875, d'une famille de négociants, étudia le droit, exerça à Versailles la profession de notaire, puis celle d'avocat, et combattit la Restauration dans les rangs de l'opposition libérale. Chargé par ses concitoyens, en 1830, de réclamer du gouvernement provisoire, pour la ville de Versailles, une municipalité nouvelle, il fonda, avec MM. Dupoty et Dubos, une feuille indépendante, le *Vigilant*, se rallia à la monarchie de juillet, et fut adjoint au maire de Versailles, puis maire de la ville (1837), fonctions qu'il remplît jusqu'en 1855. Le 2 mars 1839, il fut élu, par 243 voix sur 365 votants, député du 1^{er} collège de Seine-et-Oise (Versailles). Il prit place au centre, vota généralement avec le tiers parti, prit une part assez active aux débats parlementaires, et attacha son nom à deux propositions qu'il présenta vainement à plusieurs reprises : l'une (28 mars 1840) interdisant aux députés toute fonction salariée pendant le cours de la législature et l'année suivante; l'autre, tendant à établir un impôt sur les chiens. Il obtint sa réélection, le 9 juillet 1842, par 261 voix (415 votants, 500 inscrits), contre 118 à M. Mallat, puis, le 1^{er} août 1846, par 344 voix (421 votants, 539 inscrits). Il vota *contre* l'indemnité Pritchard (1845) et *contre* la fétrissure des députés légitimistes; mais, dans les autres questions, il soutint la politique conservatrice. Guizot disait de lui : « Esprit flottant et curieux de popularité. » En 1847, le projet de taxe sur les chiens, dont il s'était fait une spécialité, n'échoua qu'à une voix de minorité. Après la révolution de février, M. O. de Remilly, élu (28 avril 1848) représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 12, par 52,172 voix, opina le plus souvent avec la droite : *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* la proposition Rateau, *contre* l'amnistie, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* les crédits de l'expédition de Rome. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3^e sur 10, par 51,539 voix (96,950 votants, 139,436 inscrits), il appuya de ses votes la politique gouvernementale, se prononça *pour* l'expédition romaine, *pour* la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, *pour* la loi restrictive du suffrage universel, fut un des plus ardents à réclamer des mesures répressives contre la presse et les clubs, et quitta la vie parlementaire en 1851. En 1850, il avait représenté à l'Assemblée sa proposition de taxe sur les chiens, qui n'échoua qu'à la troisième lecture. Il refusa la candidature officielle au Corps législatif du second empire, donna sa démission de maire de Versailles en 1855, et ne conserva que son mandat de conseiller général de Seine-et-Oise. Officier de la Légion d'honneur depuis 1847, commandeur le 20 février 1861.

REMOUVILLE (PAUL-EUGÈNE), député de 1851 à 1859, né à Pont-Sainte-Maxence (Oise)

le 10 janvier 1824, commença par être clerc d'huisier à Paris, fut président, en 1843, du club fondé par ses collègues, puis remplît divers emplois dans les usines de la mail-on Parblay à Corbeil. Il utilisa ensuite les relations qu'il s'était créées dans cette position pour ouvrir un cabinet d'affaires contentieuses, dont les meuniers et les négociants en grains formèrent la clientèle. Maire de Villiers-sur-Marne (août 1870), conseiller d'arrondissement de Seine-et-Marne, il fit, en faveur de l'instruction primaire gratuite et laïque, une active propagande, et se porta, le 21 août 1851, comme candidat républicain radical à la députation dans l'arrondissement de Corbeil; il fut élu par 8,042 voix (15,667 votants, 19,019 inscrits), contre 6,871 à M. Léon Renault, candidat centre gauche. Il opina le plus souvent avec les radicaux de la Chambre, *contre* le cabinet Ferry, *contre* la politique coloniale et les crédits du Tonkin, *pour* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et, lors des élections générales du 4 octobre 1855, fut inscrit sur la liste radicale de Seine-et-Oise, et élu, au second tour de scrutin (18 octobre), le 2^e sur 9, par 57,003 (119,905 votants, 153,342 inscrits). Il siégea à la gauche radicale, fut président de ce groupe, et prononça, le 4 février 1856, en cette qualité, un discours d'installation, où il félicitait le gouvernement de la politique progressiste qu'il avait adoptée. Adversaire des cabinets Rouvier et Tirard, il soutint le ministère Floquet, vota l'exclusion des princes, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1859), *contre* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger.

RÉMOND (VICTOR-URBAIN, BARON), représentant aux Cent-Jours, député de 1830 à 1831, né à Domfront (Orne) le 15 juillet 1773, mort à Hallencourt (Somme) le 23 décembre 1859, s'engagea à dix-huit ans comme volontaire, fut admis en 1792 à l'École de génie militaire et en sortit lieutenant en 1795. Capitaine à vingt-trois ans, il prit part aux travaux du siège de Mayence, fut fait prisonnier à Kehl en 1796, passa en 1799 à l'état-major général de l'armée du Danube, et assista aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Lubeck. Promu chef de bataillon le 5 janvier 1807, il se battit encore à Eylau, à Heilsberg, enveloppa et prit tout un bataillon prussien qui fuyait vers Königsberg, et reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur. En 1808, il accompagna en Espagne le maréchal Soult. Après avoir pris une part importante aux combats de cette campagne (1809), il fut fait colonel, et fut détaché avec un corps d'infanterie sur le Rio-Tinto, pour couvrir le blocus de Cadix. Il se distingua encore dans plusieurs engagements, et fut nommé, le 3 août 1811, général de brigade. Il fit preuve de sang-froid et de courage dans la malheureuse campagne de 1813. Commandeur de la Légion d'honneur et baron, il fut pendant les Cent-Jours, le 16 mai 1815, élu membre de la Chambre des représentants par le grand collège de l'Orne, avec 72 voix (89 votants). Il fit de patriotiques efforts dans l'intérêt de la défense du pays, se lia sous la Restauration avec les principaux chefs de l'opposition libérale, et échoua aux élections du 9 mai 1822, dans le 3^e arrondissement de l'Orne (Domfront), avec

9 voix contre 111 à M. Le Gonidec. Après la révolution de juillet, dont il se déclara partisan, il entra à la Chambre des députés le 23 octobre 1830, comme l'élu du département de l'Orne (grand collège) par 116 voix sur 211 votants, en remplacement de M. d'Andlau. Il siégea dans la majorité conservatrice et se représenta sans succès le 5 juillet 1831 ; il n'obtint que 52 voix contre 158 à l'élu, M. Lemercier. Dès lors il se consacra à des travaux d'art militaire et d'agriculture. Le gouvernement de Louis-Philippe le nomma grand officier de la Légion d'honneur. Le général Rémond avait épousé la petite-fille du général d'artillerie Florent de Vallière.

RÉMONT (CHARLES-ANGÉLIQUE, VICOMTE DE), député de 1824 à 1827, né à Arnicourt (Ardennes) le 27 mai 1776, mort au château des Sept-Fontaines (Ardennes) le 2 octobre 1861, « fils de Philippe-François-Louis de Rémont, chevalier, baron de Saint-Loup, seigneur d'Arnicourt, de Sorbon, Jucumont et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie du roi, et de dame Marguerite-Elisabeth Aubry d'Arancey », propriétaire à Charleville, conseiller général et chevalier de la Légion d'honneur, se présenta à la députation, le 4 novembre 1820, dans le 1^{er} arrondissement électoral des Ardennes (Mézières), et échoua avec 115 voix contre 151 à l'élu, M. Lefèvre-Gineau ; il ne fut pas plus heureux, le 11 novembre suivant, dans le grand collège du même département, avec 61 voix contre 83 à l'élu, M. de la Tour-du-Pin. Il entra au parlement le 6 mars 1824, comme député du grand collège, élu par 93 voix (114 votants, 151 inscrits), vota obscurément avec la majorité ministérielle, et reentra dans la vie privée aux élections de 1827.

RÉMUSAT (PIERRE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 4 octobre 1755, mort à Marseille le 7 février 1803, négociant dans sa ville natale, embrassa avec modération la cause de la Révolution, et devint administrateur des Bouches-du-Rhône. Les intérêts de son commerce et les dangers qui commençaient à le menacer le firent partir, en 1793, pour Smyrne, où il resta jusqu'en 1795. A son retour, il fut élu, le 22 germinal an V, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Anciens, par 210 voix (233 votants), et n'y siégea que du 1^{er} prairial au 17 fructidor, son élection ayant été alors annulée comme entachée de royalisme. Porté sur la liste de déportation, il obtint par l'entremise de Boutoux que son nom fut effacé ; mais il resta suspect au Directoire, et le 10 octobre 1797, il fut de nouveau arrêté à Paris, comme émigré et comme soldat de l'armée des princes, et incarcéré au Temple où il resta 22 mois. Mis en liberté peu de temps avant le 18 brumaire, il retourna à Marseille où il mourut quelques années plus tard. On a de lui : un *Mémoire* sur sa détention à la prison du Temple (1817) ; *Le comte de Sanfrein ou l'homme pervers*, comédie en 3 actes et en vers, et quelques poésies.

RÉMUSAT (CHARLES-FRANÇOIS-MARIE, COMTE DE), député de 1830 à 1834, représentant en 1845 et en 1849, ministre, représentant en 1871, né à Paris le 14 mars 1797, mort à Paris le 4 juin 1875, fils du comte de Rémusat chambellan de l'empereur, et de Jeanne Gravier de

Vergennes, petit-fils de La Fayette par alliance et néveu de Casimir Périer, étud. le droit à Paris et se fit recevoir avocat en 1819, puis s'occupa de politique et de jurisprudence, et publia plusieurs ouvrages spéciaux parmi lesquels : *De la procédure par jurés en matière criminelle* (1820), ouvrage traduit plus tard en espagnol. De 1820 à 1830, il collabora au *Lycée français*, aux *Tablettes universelles*, à la *Revue encyclopédique*, au *Globe*, au *Courrier français*, et fut, en 1830, un des signataires de la protestation des journalistes de Paris contre les Ordonnances de Juillet. Après avoir pris une part active aux luttes du parti libéral sous la Restauration, M. de Rémusat fut élu, le 23 octobre 1830, en remplacement de M. Vézian de Saint-André, démissionnaire, député du grand collège de la Haute-Garonne, par 192 voix (303 votants, 385 inscrits). Il se montra, dès le début, très opposé aux revendications du parti du « mouvement », et prit place dans les rangs des conservateurs. Il soutint la politique de Casimir Périer, fut réélu le 5 juillet 1831, dans le 4^e collège de la Haute-Garonne (Muret), par 216 voix (286 votants, 439 inscrits), contre 67 à M. de Paraza, vota pour les lois répressives sur l'état de siège, sur les crieries publiques, sur les associations (1834), les défendit à la tribune, obtint encore sa réélection le 21 juin 1831, avec 213 voix (365 votants, 417 inscrits), contre 86 à M. de Paraza et 60 au maréchal Clauzel, et fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Il lui fallut alors solliciter une nouvelle investiture du mandat législatif, et il l'obtint, le 15 octobre 1836, par 282 voix (308 votants). En 1837, il se rallia à la portion la plus modérée de l'opposition parlementaire ; ayant été renvoyé à la Chambre, par 304 voix (316 votants, 534 inscrits), il s'associa, comme ses amis Thiers et Duvergier de Hauranne, à la politique du « tiers parti », vota avec le centre gauche, fut réélu le 2 mars 1839, par 257 voix (417 votants), et reçut, dans le cabinet du 1^{er} mars 1840, le portefeuille de l'Intérieur. Il le garda jusqu'au 23 octobre suivant sans marquer son passage au pouvoir par aucun acte important, si ce n'est par l'interdiction du *Faustin* de Balzac, et par la proposition qu'il fut chargé de faire, au nom du gouvernement, de ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon I^{er}. « J'ai souvent interrogé M. de Rémusat, a écrit M. Duvergier de Hauranne, sur les actes de son ministère. Il n'en regrettait aucun à l'exception peut-être du discours qu'il prononça, le 11 mai 1840, pour annoncer à la Chambre le retour en France des cendres de Napoléon. » Les préoccupations relatives à la politique extérieure absorbaient alors l'attention publique. Tombé du pouvoir avec Thiers, en octobre suivant, M. de Rémusat le suivit dans l'opposition contre le ministère Guizot, prit fréquemment la parole, et présenta un certain nombre de motions tendant à la réforme parlementaire et électorale, dont la principale fut celle qui visait les incompatibilités parlementaires à laquelle son nom est resté attaché, et qu'il reproduisit encore en 1843. Les discours qu'il prononça à ce sujet furent empreints d'une éloquence caustique et spirituelle. M. de Rémusat siégea à la Chambre pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe, ayant été successivement réélu, le 9 juillet 1842, par 302 voix (307 votants, 509 inscrits), puis, le 1^{er} août 1846, par 382 voix (389 votants, 566 inscrits) ; il continua de combattre, avec une cer-

taine modération, la politique doctrinaire, et s'occupa en même temps de philosophie. D'abord partisan de Condillac, il adopta par la suite l'éclectisme de Cousin; ses articles dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue française* le firent entrer (1846) à l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Jouffroy; il venait de publier *Abailard* (1845), ouvrage remarquable par une brillante exposition des principes de la philosophie scolastique. Son rapport sur la *Philosophie allemande* et son ouvrage intitulé: *Passé et Présent* (1847) lui ouvrirent les portes de l'Académie française. Au début de la révolution de 1848, M. de Rémusat se trouva désigné avec Thiers pour faire partie d'une combinaison ministérielle destinée à enrayer le mouvement républicain; mais il était trop tard, et la nomination ne put paraître au *Moniteur*. Ce fut avec un vif regret que M. de Rémusat vit tomber la monarchie de 1830. Élu par les conservateurs, représentant de la Haute-Garonne, à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 10^e sur 12, par 43,840 voix il alla siéger à droite, devint vice-président du comité de la guerre, membre du comité de Constitution, et, tout en jouant un rôle assez effacé, vota avec le parti conservateur, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 62,413 voix, sur 91,485 votants et 139,605 inscrits, il persista dans la même ligne de conduite, fit partie du petit groupe des « burgraves » qui dirigea la majorité dans sa croisade contre les institutions républicaines, appuya la politique gouvernementale, et vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il ne soutint pas la politique particulière de l'Élysée, dénonça, vers la fin de la législature, les vues ambitieuses du prince-président, et fut du nombre des députés qui se rallièrent à la proposition des questeurs (1851). Lors du coup d'État du 2 décembre, il se joignit aux protestataires à la mairie du 10^e arrondissement, fut conduit à Mazas, et en sortit le dernier, le dimanche suivant. Expulsé momentanément de France par décret du 9 janvier 1852, il se retira à Fribourg; mais, à la demande de M. Fould, fut autorisé à rentrer au mois d'août 1852. Tant que dura l'Empire, il resta étranger aux affaires publiques et s'occupa exclusivement de travaux littéraires et philosophiques. Collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*, il publia aussi un important ouvrage: *De l'Angleterre au XVIII^e siècle*, dans lequel il compare la révolution de 1789 à celle de 1688 et se prononce pour le système de la monarchie constitutionnelle. Un nouveau livre: *Politique libérale ou Fragments pour servir à la défense de la Révolution française* (1860), accusa des tendances libérales plus accentuées. Outre une remarquable étude sur *Canning, sa vie et ses œuvres* (1857), il donna encore, vers cette époque: *Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie* (1857); *Philosophie religieuse; de la théologie religieuse en France et en Angleterre* (1864); *John Wesley et le méthodisme* (1870), etc. Le 4 juin 1863, il échoua comme candidat indépendant au Corps législatif dans

la 2^e circonscription de la Haute-Garonne, avec 9,488 voix contre 17,536 à l'élus officiel, M. de Campaigne. Dans les derniers temps de l'Empire, M. de Rémusat prit part au mouvement de revendication des institutions libérales, et fonda à Toulouse un journal, le *Progress libéral*, dont l'opposition fut très accentuée. Lorsque, après la guerre de 1870, M. Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif, il voulut envoyer M. de Rémusat comme ambassadeur à Vienne, mais celui-ci refusa ce poste, préférant rester à Paris. Dévoué aux vues politiques du président, il accepta de lui, le 2 août 1871, bien qu'il ne fut pas député, le portefeuille des Affaires étrangères, en remplacement de Jules Favre. Sa tâche la plus laborieuse consista à traiter avec le gouvernement de Berlin au sujet des charges qu'imposaient l'occupation et l'évacuation graduelle du territoire. Il dut en outre dénoncer les traités de commerce avec la Belgique et l'Angleterre, négocier avec la Chine au sujet du massacre de Tien-Tsin, etc. Il combattit, à propos des relations de la France avec l'Italie, les idées ultramontaines sur le pouvoir temporel du pape, et, dans sa réponse à l'interpellation du Temple (13 février 1873), il exposa les vues du gouvernement sur ce sujet. Rallié à la République conservatrice, M. de Rémusat fut désigné, en mars 1873, par les plus modérés des maires de Paris, comme candidat de la nuance centre-gauche pour l'élection qui devait avoir lieu à Paris le 27 avril; les radicaux lui opposèrent M. D. Barodet, ancien maire de Lyon. « Un par cinquante ans d'amitié avec M. le président de la République, écrivait M. de Rémusat dans sa profession de foi du 13 avril, j'ai adopté avec conviction, j'ai soutenu avec fidélité la politique qu'il a exposée tant de fois dans ses discours et ses messages, celle qui a établi la paix au dehors, réparé les forces de l'État par la restauration des finances et de l'armée, fait de la République un gouvernement stable et rassurant, et avant tout rendu possible et prochaine la libération du territoire... » Le 27 avril 1873, M. de Rémusat n'obtint que 135,028 voix contre 180,945 à M. Barodet, élu. Ce fut M. de Rémusat qui écrivit l'exposé des motifs du projet de Constitution qui fut présenté à la Chambre le 19 mai 1873. Cinq jours plus tard, le 24 mai, M. Thiers était renversé du pouvoir; M. de Rémusat se démit alors du portefeuille des Affaires étrangères et reentra dans la vie privée. Mais, le 12 octobre suivant, une élection partielle ayant eu lieu pour l'Assemblée nationale dans la Haute-Garonne, en remplacement de M. d'Auberjon décédé, il fut élu représentant de ce département par 71,942 voix (103,213 votants, 139,726 inscrits), contre 31,396 à M. Niel, conservateur. Il combattit le gouvernement du 24 mai, fut membre et président de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à proroger pour dix ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, se prononça contre ce projet le 19 novembre, et ne cessa jusqu'à la fin de la législature de s'associer aux votes du centre gauche. Il contribua, le 16 mai 1874, à la chute du ministère de Broglie, appuya la proposition Périot demandant l'organisation républicaine des pouvoirs publics, et la proposition Malleville tendant à la dissolution, et adopta l'ensemble des lois constitutionnelles (25 février 1875). Il mourut quatre mois après. Outre les ouvrages déjà cités, on doit à M. de Rémusat un exposé de la doctrine de Lord Herbert de Cherbury (1874) et une étude sur *Casimir*

Périer, son oncle, le célèbre ministre de Louis-Philippe. Chevalier de la Légion d'honneur (27 août 1810), décoré de la croix de juillet.

RÉMUSAT (PAUL-LOUIS-ÉTIENNE, COMTE DE), représentant en 1871, député de 1876 à 1879 et membre du Sénat, né à Paris le 17 novembre 1831, fils du précédent, étudia le droit, s'occupa de travaux scientifiques, et collabora au *Courrier du Dimanche*, au *Journal de l'Agriculture de la Haute-Garonne*, à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Journal des Débats*. On remarqua beaucoup son volume sur les *Sciences naturelles, leur histoire et leurs plus récents progrès* (1857). Membre du conseil municipal de Toulouse depuis 1865. M. Paul de Rémusat se présenta, le 24 mai 1869, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Garonne, et échoua avec 12,418 voix contre 16,801 à l'élu officiel, M. de Campaigu, et 3,915 à M. Duportal, radical. « J'appartiens, avait-il dit dans sa profession de foi, au parti qui veut la justice dans les lois, l'indépendance dans la magistrature, l'économie dans les finances, l'honnêteté dans l'administration, la liberté dans les élections. » Lorsqu'en mois d'octobre 1870, M. Thiers fut chargé, par le gouvernement de la Défense nationale, de parcourir l'Europe pour essayer de trouver un appui auprès des cours étrangères, M. Paul de Rémusat accompagna comme secrétaire le futur chef du pouvoir exécutif. Le 8 février 1871, il fut élu, le 2^e sur 10, par 83,428 voix (122,845 votants, 143,055 inscrits), représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Secrétaire de cette assemblée dès la constitution du bureau, il fit partie du centre gauche, et appuya en toutes circonstances la politique de M. Thiers. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le ministère de Broglie, le septennat, la loi des maires, pour la dissolution de l'Assemblée et pour les lois constitutionnelles. Élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Muret, par 11,521 voix (23,023 votants, 27,683 inscrits), contre 11,363 à M. Niel, conservateur bonapartiste. M. de Rémusat reprit sa place au centre gauche, dont il fut élu vice-président, vota avec la majorité, et fut des 363. Le 14 octobre 1877, il échoua avec 11,578 voix contre 12,456 à l'élu bonapartiste, M. Niel, candidat du gouvernement du 16 mai. Mais cette élection ayant été invalidée, M. de Rémusat regagna son siège, le 5 mai 1878 par 13,038 voix (21,332 votants, 28,356 inscrits), contre 11,240 au député sortant. Il vota, comme précédemment, avec la majorité républicaine et fut élu, le 5 janvier 1879, sénateur de la Haute-Garonne par 349 voix (671 votants). Il opina constamment avec la gauche modérée de la Chambre haute, par exemple pour l'article 7, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour la politique opportuniste et pour les crédits du Tonkin. Réélu sénateur, le 5 janvier 1883, par 597 voix (1,012 votants), il s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. On lui doit la publication des *Mémoires de Madame de Rémusat*, sa grand-mère, dame du palais de l'impératrice Joséphine (1879).

RENARD (ATHANASE), député de 1837 à 1843,

né à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) le 29 avril 1796, mort à Bourbonne-les-Bains le 4 juin 1875, fit sa médecine à Paris et s'installa comme docteur, en 1825, dans sa ville natale. Il fit d'abord de l'opposition au gouvernement des Bourbons, puis à celui de Louis-Philippe, et se présenta à la députation, le 21 juin 1831, dans le 2^e collège de la Haute-Marne (Bourbonne), où il échoua avec 34 voix contre 71 à l'élu, M. Virey. Mais il fut ensuite successivement élu, dans le même collège, le 4 novembre 1837, par 79 voix (130 votants, 161 inscrits), contre 48 au député sortant, M. Viray; le 2 mars 1839, par 94 voix (133 votants); le 9 juillet 1842, par 98 voix (123 votants). En 1837, M. Renard prononça un discours très libéral à propos des affaires d'Espagne; puis il passa au parti ministériel, soutint le cabinet Molé, vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités et contre l'adjonction des capacités, et quitta la vie politique, ayant été nommé, en 1843, médecin inspecteur des eaux thermales de Bourbonne-les-Bains; il fut remplacé à la Chambre le 12 août de la même année, par M. d'Uzès.

RENARD (LÉON-LOUIS), député de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Valenciennes (Nord) le 16 mars 1836, fils d'un agent général des mines d'Anzin et beau-frère de M. Levrot, ancien député du Pas-de-Calais, sortit le 1^{er} de l'École centrale en 1857 comme ingénieur chimiste, et fut appelé à diriger la verrerie de Fresnes, à laquelle il donna une extension considérable. Il est l'inventeur breveté d'un procédé de préservation du verre contre l'irradiation atmosphérique. Administrateur des forges et hauts-fourneaux de Mauberge, actionnaire d'Anzin, membre et secrétaire du conseil d'arrondissement de Valenciennes pour le canton de Condé depuis 1851, juge au tribunal de commerce de Valenciennes depuis 1857, membre de la délégation cantonale de l'instruction primaire, de la commission de surveillance du travail des enfants dans les manufactures, président du syndicat des maîtres-verriers du nord de la France, et de la société de dessèchement des vallées de la Hayne et de l'Escaut, il fut élu, le 20 février 1876, comme candidat du comité national conservateur, député de la 2^e circonscription de Valenciennes, par 9,199 voix (18,233 votants, 25,230 inscrits), contre 8,916 à son cousin germain, M. Girard, républicain; il prit place au groupe de l'Appel au peuple, soutint le ministère de Broglie contre les 363, et fut réélu, le 14 octobre 1877, par 10,909 voix (21,390 votants, 25,858 inscrits), contre 10,306 à M. Girard. Cette élection ayant été invalidée, M. Renard se représenta le 7 juillet 1878, et échoua avec 11,169 voix contre 11,479 à l'élu, M. Girard. Il échoua de nouveau, le 21 août 1881, avec 476 voix contre 13,131 à l'élu, M. Girard, député sortant; mais, porté sur la liste conservatrice du Nord, le 4 octobre 1885, il fut élu, le 2^e sur 20, par 163,105 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Il reprit sa place à la droite bonapartiste, combattit de ses votes la politique scolaire et coloniale des cabinets républicains, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de

la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

RENARD. — Voy. SAINT-MALO (DE).

RENAUD (JOACHIM), député de 1824 à 1827, né à Auray (Morbihan) le 17 août 1776, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 12 octobre 1843, négociant à Auray, fut élu, le 6 mars 1824, député du grand collège du Morbihan, par 136 voix (171 votants, 209 inscrits). Il figura obscurément parmi les ministériels, fut décoré de la Légion d'honneur par M. de Villèle, et rentra dans la vie privée aux élections de 1827.

RENAUD (JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1848, né à Cluny (Saône-et-Loire) le 2 décembre 1806, mort à Grenoble (Isère) le 8 août 1888, fils d'ouvriers peu aisés, était ferblantier à Grenoble à la révolution de 1848. Connu par ses idées avancées, et présenté par les clubs républicains de Grenoble, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Isère à l'Assemblée constituante, le 15^e et dernier, par 53,336 voix (136,486 votants, 159,723 inscrits). Il fit partie du comité de l'administration, et vota en général avec les démocrates non socialistes, *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Rateau, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* l'expédition de Rome. Non réélu à la Législative, il reprit à Grenoble son métier de ferblantier.

RENAUD (PIERRE-MICHEL), représentant en 1848, en 1849, en 1871, et sénateur de 1882 à 1885, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) le 12 avril 1812, mort à Pau (Basses-Pyrénées) le 29 janvier 1885, fit ses études au collège Henri IV et son droit à Paris, et s'établit comme négociant à Saint-Jean-Pied-de-Port. Il refusa, en février 1848, les fonctions de sous-commissaire du gouvernement provisoire à Mauléon, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 11, par 60,521 voix (90,262 votants, 116,890 inscrits). Membre du comité des cultes, il siégea à gauche et vota avec les républicains modérés : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *pour* l'amnistie, *contre* l'interdiction des clubs, *contre* les crédits de l'expédition romaine. Réélu dans son département à l'Assemblée législative, le 10^e et dernier de la liste, par 30,589 voix (71,463 votants, 117,931 inscrits), il reprit sa place à gauche et s'associa aux efforts et aux protestations comme aux votes de la minorité républicaine. Il se prononça *contre* le siège de Rome, *contre* la loi Falloux-Farieu sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, et eut un duel célèbre avec M. de Montalembert, chef d'escadron de cuirassiers, qu'il blessa grièvement. Ayant protesté vivement contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut emprisonné, puis compris dans le premier décret d'expulsion, et se réfugia en Espagne où il séjourna jusqu'en 1860, bien qu'il eût été l'objet d'une mesure particulière qui l'autorisait à rentrer en France. Il se tint à l'écart des affaires publiques

pendant toute la durée de l'Empire, s'engagea comme simple soldat dans les mobiles de Bayonne lors de la guerre de 1870, fut envoyé dans l'Est, et séjourna, comme malade, à l'hôpital de Besançon. Élu, le 8 février 1871, représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 9, par 51,477 voix (61,049 votants, 110,425 inscrits), il fit partie de la gauche républicaine, ne prit pas part au vote sur la paix et se prononça *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* la chute de Thiers au 24 mai, *contre* le septennat, la loi des maires, l'état de siège, *pour* les amendements Wallon et Pascal Duprat, et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Candidat aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Mauléon, M. Renaud échoua avec 4,298 voix contre 7,649 à l'élu conservateur, M. Harispe; il se représenta, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement de Bayonne et n'y obtint que 5,778 suffrages contre 10,354 au candidat officiel du cabinet du 16 mai. Le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur des Basses-Pyrénées par 403 voix (646 votants). Il suivit à la Chambre haute la même ligne de conduite que précédemment, soutint la politique opportuniste, vota *pour* la réforme du personnel judiciaire, *pour* le divorce, etc., et mourut en janvier 1885. Il fut remplacé, le 26 avril suivant, par M. Th. Plantié.

RENAUD (MARIE-FÉLIX), représentant en 1871, né à La Guiche (Saône-et-Loire) le 29 octobre 1832, avocat à Chalon-sur-Saône et bâtonnier de l'ordre, était sans antécédents politiques lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 12, par 70,063 voix. Partisan de la politique de Thiers, il prit place au centre gauche, fut plusieurs fois secrétaire de l'Assemblée, rapporteur en 1873 de la loi sur les contributions indirectes, et vota *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le service de trois ans, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles. Au mois de mars 1876, M. Ricard, ministre de l'Intérieur, l'appela à la préfecture du Lot-et-Garonne, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa destitution, en mai 1877. Nommé préfet de la Loire le 18 décembre 1877, M. Renaud fut fait chevalier de la Légion d'honneur l'année suivante, et passa, en 1880, à la préfecture de la Seine-Inférieure qu'il quitta au commencement de 1882.

RENAULDON (CHARLES, BARON), représentant aux Cent-Jours, né à Grenoble (Isère) le 16 février 1787, mort à Grenoble le 23 mars 1824, avocat, devint maire de sa ville natale au Consulat et remplit ces fonctions jusqu'au mois d'avril 1815. En 1803, il fut porté comme candidat au Corps législatif par le collège de Grenoble, assista au sacre de Napoléon, et fut créé baron de l'Empire en 1810. Élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par le grand collège de l'Isère, avec 43 voix (95 votants), il siégea dans la majorité et renonça à la vie politique après cette courte législature.

RENAULT (ALEXANDRE-JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Moulins-la-Marche (Orne) le 28 février 1763, mort à Paris en 1820, était avocat à Alençon et officier municipal lorsqu'il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Orne au

Conseil des Cinq-Cents, par 178 voix (340 votants). Il prit une part assez active aux débats, parla en faveur de la loi du 3 brumaire, sur les radiations de la liste des émigrés, sur l'arbitrage forcé, les tribunaux de famille et les tribunaux de commerce, sur l'organisation des secours publics, le divorce, et la durée des fonctions des accusateurs publics. Il se prononça pour l'exclusion des femmes de tout professorat, contre la peine de mort, contre la création d'un huitième ministère, combattit le projet en faveur des coupables dénonçant leurs complices, et défendit la liberté de la presse; membre du comité judiciaire, il donna lecture de deux rapports: l'un relatif à six accusés en démeure, l'autre en faveur des parents des contumaces dont les biens avaient été séquestrés. Il fut nommé membre d'un grand nombre de commissions particulières, notamment de celle chargée de la nomination des greffiers des juges de paix, et de la situation des copropriétaires d'immeubles indivis avec la nation. Il prêta serment de haine à la royauté (1^{er} prairial an VII), après avoir été réélu député du même département au même Conseil, le 25 germinal an VII. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député de l'Orne au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XI. Il ne joua plus aucun rôle politique.

RENAULT (HIPPOLYTE-PIERRE-PUBLICUS, BARON), sénateur du second Empire, né à Malte le 21 janvier 1807, mort à Villiers (Seine-et-Oise) le 2 décembre 1870, entra à l'École de Saint-Cyr, en sortit sous-lieutenant d'infanterie et devint successivement capitaine à la légion étrangère (1835), chef de bataillon aux zouaves (1839), lieutenant-colonel (1841), colonel du 6^e léger (avril 1843) et général de brigade (août 1846). Il servit en Afrique de 1839 à 1848, commanda, cette dernière année, une brigade de l'armée d'observation des Alpes, fut promu, le 14 juillet 1851, général de division, et se montra tout dévoué à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, qu'il seconda dans l'exécution du coup d'Etat. Envoyé de nouveau en Algérie, il fut à plusieurs reprises gouverneur général par intérim de la colonie. Après avoir pris part (1859) à la guerre d'Italie, il fut appelé (16 août de la même année) à siéger au Sénat impérial. Il commandait la division militaire de Rouen quand éclata la guerre franco-allemande. Placé à la tête du 14^e corps d'armée (12 août 1870) qui resta à Paris, il assista à la bataille de Champigny, fut blessé d'un éclat d'obus au combat de Villiers, le 2 décembre 1870, et mourut des suites de l'amputation. Grand croix de la Légion d'honneur du 25 octobre 1857.

RENAULT (LÉON-CHARLES), député de 1876 à 1885, et membre du Sénat, né à Maisons-Alfort (Seine) le 21 septembre 1839, fils d'un directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, qui fut membre de l'Académie de médecine, fit ses études aux lycées Bonaparte et Saint-Louis, suivit les cours de l'École de droit, fut reçu avocat et docteur, devint secrétaire de M. Hébert et s'inscrivit au barreau de Paris. Il acquit rapidement une situation importante; ses débuts dans l'affaire Vassel (1862), et sa défense des liquidateurs de la caisse des chemins de fer le mirent en évidence. D'opinions libérales, de nuance orléaniste, il fit à l'Empire une opposition modérée, fut appelé, le 5 novembre 1870, aux fonctions de secrétaire général de la préfecture de police, quitta ce poste lors de

l'insurrection communaliste du 18 mars 1871, et fut nommé peu après, par le gouvernement de Thiers, préfet du Loiret. Il eut à réprimer à Montargis un soulèvement populaire, et mérita par son zèle la confiance du chef du pouvoir exécutif, qui le promut, le 21 novembre suivant, au poste de préfet de police. Il signala son administration par des mesures importantes dans l'avancement du personnel, et donna sa démission le 21 mai 1873, lors de la chute de Thiers. Mais cette démission fut refusée par le maréchal de Mac-Mahon qui ajouta (février 1874) à ses attributions celles de directeur de la sûreté générale, et le nomma conseiller d'Etat en service extraordinaire. M. Renault fit devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, sur les agissements du parti bonapartiste, une déposition très remarquée. Candidat républicain aux élections du 29 février 1876, dans l'arrondissement de Corbeil, il fut élu député par 10,151 voix (15,170 votants, 18,696 inscrits), contre 1,833 au prince de Wagram, bonapartiste, quo le ministre de l'Intérieur d'alors, M. Buffet, appuyait ouvertement. M. Léon Renault avait dû, en présence de cette situation, donner, le 9 février, sa démission de préfet de police. Il prit place au centre gauche de la Chambre des députés, fut activement mêlé aux débats parlementaires, apporta aux autres groupes républicains le concours du centre gauche dans la lutte contre le cabinet du 16 mai, opina avec les 363, et fut réélu, le 14 octobre 1877, par 10,241 voix (16,475 votants, 19,163 inscrits), contre 3,237 au prince de Wagram et 2,858 à M. Cochin. Dès les débuts de la session, il fit partie du comité des Dix-huit, investi de mandat de diriger la majorité républicaine dans sa résistance contre les projets du cabinet Rochefoucauld. Il se montra partisan de la demande d'enquête sur les actes des ministres du Seize-Mai, fut élu président du centre gauche le 7 janvier 1878, prononça un discours remarquable sur les progrès de l'opinion républicaine, et traça un programme de gouvernement conforme aux doctrines du centre constitutionnel. Plusieurs personnages politiques en vue le choisirent pour les défendre devant les tribunaux; il plaida notamment pour M. Maurice de Talleyrand-Perigord et pour M. Borriglione, maire et députés de Nice. Il soutint le plus souvent, de ses votes, la politique opportuniste, se rallia parfois aux opinions de la droite, se prononça contre l'amalgame, contre la liberté de réunion et d'association, et échoua au renouvellement du 21 août 1881 dans l'arrondissement de Corbeil, comme candidat républicain conservateur, avec 6,871 voix contre 8,012 à M. Remoiville, radical. Il reentra au parlement le 26 février 1882, comme député de l'arrondissement de Grasse, élu par 7,932 voix (13,378 votants, 21,693 inscrits), contre 2,076 à M. Giraud, 1,457 à M. Borniol et 1,253 à M. Muraour. M. Léon Renault reprit sa place au centre gauche, dont il fut, comme par le passé, un des membres les plus influents. Il prit sur la question du divorce un rapport favorable, appuya les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (juillet 1883), défendit la politique du cabinet dans les affaires de Chine comme rapporteur de la demande de crédits (2 décembre); parla en faveur de la loi sur les cris séditieux (février 1884); fut rapporteur du projet de réforme de la loi électorale du Sénat, et donna sa démission, qu'il reprit d'ailleurs, la Chambre ayant adopté le projet Floquet sur l'élection des sénateurs au suf-

frage universel (octobre 1834); il se prononça contre l'élection des juges, contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Le 6 janvier 1835, M. Léon Renault devint sénateur des Alpes-Maritimes, par 361 voix (375 votants). Il opta avec la fraction la plus conservatrice du parti républicain, se prononça (février 1835) pour la rélegation facultative des réclivistes; s'éleva (juin 1837) contre l'expulsion des princes: « Vous reportez à droite, dit-il, les coups que vous devriez diriger contre les anarchistes »; demanda (janvier 1837) pour la femme séparée une capacité civile pleine et entière; proposa (octobre 1833) le rattachement du budget de la préfecture de police au budget de l'Etat, vota contre la révision de la Constitution, et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (19 février 1839), sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger; dans une lettre adressée au président du Sénat, le 12 avril 1833, il déclara qu'il refusait de siéger à la haute cour de justice constituée pour juger le général.

RENAULT-MORLIÈRE (AMÉDÉE-JOSEPH-ROMAIN), député de 1876 à 1885, né à Ernée (Mayenne) le 11 octobre 1839, se fit inscrire au barreau de Paris, où il avait fait son droit, puis, en 1870, acheta une charge d'avocat à la cour de Cassation et au conseil d'Etat. Nommé, en 1871, conseiller général du canton d'Ernée, il présenta des vœux en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire et combattit un vœu présenté par M. de Quatrebarbes sur la liberté de l'enseignement, qu'il qualifia de « duperie, la concurrence ne pouvant s'établir qu'au seul profit des partis politiques et religieux. » Élu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député de la 1^{re} circonscription de la Mayenne, par 9,880 voix (13,680 votants, 18,837 inscrits), contre 3,731 à M. Raulin, conservateur, il prit place à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,519 voix (13,828 votants, 19,608 inscrits), contre 6,271 à M. Boullier de Branche, ancien représentant, candidat du cabinet du 16 mai, il fut élu secrétaire de la Chambre, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 5,936 voix (11,900 votants, 18,531 inscrits), contre 5,286 à M. Gaudais. Il continua de siéger dans la majorité opportuniste, et soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement républicain. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Mayenne, il échoua avec 31,093 voix sur 72,815 votants.

RENAUT (ROUÏ), député en 1789, né à Golfech (Tarn-et-Garonne) en 1735, mort à une date inconnue, avocat à Agen, fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats Généraux par la sénéchaussée d'Agen, avec 193 voix (248 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume, fut membre du comité des rapports, vota obscurément avec la majorité et ne reentra plus dans la vie politique après la session.

RENAUT (PIERRE-LOUIS-JOSEPH), député en 1789, né le 24 août 1740, mort à une date inconnue, était curé à Preux-aux-Bois (Nord), quand il fut élu, le 13 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Quesnoy. L'un des premiers de son ordre, il se réunit aux députés des communes, fit partie

du comité ecclésiastique et de la commission pour la vente des biens du clergé, se montra favorable à la constitution civile du clergé, et prêta le serment ecclésiastique le 27 décembre 1790. Il protesta constamment de son dévouement à la Constitution et disparut de la scène politique après la session.

RENDU (EUGÈNE-MARIE-VICTOR), député de 1876 à 1877, né à Paris le 10 janvier 1824, fit son droit et sa licence ès lettres et, en 1844, entreprit en Italie un voyage au cours duquel il se lia avec le comte Balbo et Massimo d'Azeglio, et put traiter avec compétence les questions italiennes dans les journaux et dans des livres. A la révolution de 1848, il collabora à *l'Ere nouvelle*, avec Lacordaire, Ozanam et l'abbé Maret. La part qu'il prit aux polémiques relatives à l'enseignement le fit appeler dans les bureaux du ministère de l'Instruction publique, comme commis rédacteur, par M. de Parieu, lors de l'élaboration de la loi du 15 mars 1850. Nommé, l'année suivante, inspecteur de l'enseignement primaire, puis rappelé, en 1854, au ministère comme chef du personnel de l'Instruction primaire, il fut en outre chargé de différentes missions en Allemagne et en Angleterre, fut décoré de la Légion d'honneur en 1859, et envoyé à Londres en 1857, pour assister au congrès de l'Instruction publique présidé par le prince Albert. En 1860, il fut nommé inspecteur général de l'Instruction publique. Conseiller général de Seine-et-Oise, il se présenta à la députation dans la 3^e circonscription de ce département, le 23 octobre 1869, et échoua avec 7,951 voix contre 18,893 à l'Élu, M. Dambry, candidat du gouvernement, et 586 au vicomte de Ruty; il ne fut pas plus heureux comme candidat officiel, aux élections du 24 mai 1869, avec 14,505 voix, contre 15,593 à l'Élu, candidat indépendant, M. Antonin Lefèvre-Pontalis. Il entra à la Chambre le 20 février 1876, comme député de la 1^{re} circonscription de l'ontoise, élu par 6,729 voix (13,002 votants, 15,979 inscrits), contre 6,103 à M. de Pressensac, candidat républicain. Il avait déclaré que « sans rien désavouer de son passé, il entrerait dans le régime inauguré le 25 février, en citoyen consciencieux, pour le pratiquer, et non pas en ennemi pour le renverser. » Il prit place à droite, soutint, au 16 mai, le ministère de Broglie contre les 363, et ne se représenta pas aux élections générales du 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai. Il avait été nommé inspecteur général hors cadre le 1^{er} septembre 1877, et il fut admis à la retraite comme tel, l'année suivante. A l'approche des élections générales de 1885, M. Rendu fit dans les communes rurales de Seine-et-Oise une série de conférences, et fut porté, aux élections du 4 octobre, sur la « liste agricole », qui échoua. M. Rendu a obtenu, en 1876, un prix de l'Académie des sciences morales et politiques pour ses travaux sur l'Instruction publique et a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels: *Manuel de l'enseignement primaire*; *Commentaire théorique et administratif de la loi sur l'enseignement primaire* (1860); *Sur l'obligation légale de l'enseignement* (1860); *L'Instruction primaire devant l'Assemblée nationale* (1873); *L'Italie devant la France* (1849); *La souveraineté pontificale et l'Italie* (1862), etc.

RENÉE (LAMBERT-AMÉDÉE), député au Corps législatif de 1857 à 1859, né à Caen (Calvados)

le 8 mai 1808, mort à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 9 novembre 1859, suivit de bonne heure la carrière littéraire, et se fit un nom comme publiciste. Après avoir débuté sous les auspices d'Augustin Thierry, il collabora au *Journal de l'Instruction publique*, à la *Revue de Paris*, puis au *Constitutionnel*, et fut nommé (1847) bibliothécaire du château de Mondon. Attaché en la même qualité à la Sorbonne, deux ans après, il dut à son dévouement à la politique impérialiste les fonctions de secrétaire du grand maréchal du palais (1853). Le gouvernement lui confia en 1857 la direction des journaux dynastiques le *Pays* et le *Constitutionnel*, et le désigna comme candidat officiel aux élections du Corps législatif dans la 3^e circonscription du Calvados, qu'il fut député, le 22 juin 1857, par 13,638 voix (18,605 votants, 31,605 inscrits), contre 2,802 à M. Leroy-Beaulieu, et 2,493 à M. Le Métayer-Desplanches. M. Amédée Rencé siégea dans la majorité impérialiste avec laquelle il vota jusqu'à sa mort (novembre 1859). Il fut remplacé, le 7 janvier 1860, par M. de Colbert. Outre de nombreux articles des journaux, revues et dictionnaires, M. A. Rencé a publié : *Heures de poésie* (1841), *Tableau des services de guerre des princes issus de Robert le Fort* (1843); *les Nièces de Mazarin* (1856); *les Nièces de Montmorency* (1858); *la Grande Italienne* (1859); etc.

RENET (FRANÇOIS-MARIE), député de 1831 à 1834, né à Paris le 18 août 1790, mort à Bercy (Seine) le 14 avril 1853, occupait, comme négociant en vins à Bercy, une haute situation commerciale, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 13^e arrondissement de Paris, par 226 voix (398 votants), contre 144 à M. Desgranges. Il siégea jusqu'en 1834 dans les rangs de la majorité conservatrice et quitta ensuite la vie parlementaire.

RENGERS (LAMORAL), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né et mort à des dates inconnues, bailli du 11^e district de la Frise, fut nommé, par décret impérial du 19 février 1811, député du département de la Frise au Corps législatif, choisi sur une liste présentée par le préfet de ce département. Il en sortit en 1814, lorsque la Hollande fut séparée de la France.

RENNE (BENOIT-JEAN-RÉMY COMBET DE PEC-CAT DE LA), député en 1789, né à Eprenay (Marne) le 2 mars 1752, mort à Meaux (Seine-et-Marne) le 27 octobre 1818, était prieur-curé de la paroisse de Saint-Martin de Nevers, et chanoine régulier de la Congrégation de France, lorsqu'il fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Nivernais et Donzoiis. Partisan des réformes, il tenta, le 20 mai 1789, de faire revenir le clergé sur l'abandon des privilèges voté la veille par 151 voix contre 72, et dit que les 150 votants « avaient faussé leur serment, trahi la religion et l'Etat. » Il fit partie du comité ecclésiastique, mais cessa de siéger au moment de la promulgation de la constitution civile du clergé et refusa le serment. Au Concordat, il fut nommé curé d'Eprenay, et appelé, le 1^{er} novembre 1810, aux fonctions de grand vicaire de Meaux, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

RENNEL (JOSEPH-BALTHAZAR, COMTE DE), député en 1789, né à Barthicourt (Meurthe) le 21 août 1726, mort à Nancy (Meurthe) le 1^{er} juillet 1795, ancien officier et chevalier de Saint-Louis, fut élu, le 7 avril 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de

Vic et de Toul, avec 11 voix. Il refusa de délibérer avec les députés du tiers, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante : « Le député de la noblesse du bailliage de Vic et de Toul, forcé par ses mandats de délibérer par ordre, déclare qu'il ne peut participer aux délibérations de l'Assemblée jusqu'à ce que ses commettants aient pris le parti qu'ils jugeront le plus convenable. En conséquence, et ce pour l'obtention de nouvelles lettres de convocations pour assembler la noblesse de ses bailliages, il fait toutes réserves contre les décisions qui pourraient être prises dans cette assemblée, et en demande acte.

« Versailles, le 30 juin 1789.

« LE COMTE DE RENNEL. »

Il ne prit aucune part aux débats, donna sa démission le 1 mars 1790, et fut remplacé par M. d'Aléon.

RENOU DE BALLON (LOUIS-VINCENT-CASIMIR), député de 1837 à 1839, représentant en 1848, né à Ballon (Charente-Inférieure) le 17 juillet 1793, mort à Ballon le 11 février 1863, neveu d'Audry de Puyravault, fit ses études à Sorèze; il se préparait à l'Ecole polytechnique, lorsque les événements de 1814 lui firent abandonner la carrière des armes pour s'occuper d'industrie. Il fonda en 1824 une raffinerie de sucre à Ballon, se montra hostile aux Bourbons, puis au gouvernement de juillet, et fut élu, le 4 novembre 1837, député du 3^e collège de la Charente-Inférieure (Saint-Jean-d'Angély) par 169 voix (318 votants, 493 inscrits), contre 149 à M. Desmortiers. Il prit place à l'extrême-gauche et vota contre toutes les propositions ministérielles. Non réélu, dans le même collège, le 2 mars 1839, avec 176 voix contre 204 à l'élu, M. Desmortiers, et le 9 juillet 1842, avec 49 voix contre 223 à l'élu, M. Desmortiers, député sortant, et 111 à M. Lajoukaire, puis, dans le 6^e collège du même département (Rochefort), le 1^{er} août 1846, avec 112 voix contre 266 à l'élu, M. Dumas, et 81 à M. Roy-Bry, il approuva la révolution de 1848, et fut nommé par Ledru-Rollin, dont il était famil, commissaire du gouvernement provisoire dans la Charente-Inférieure. Il remplit peu de temps ces fonctions, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 12, par 106,683 voix (111,907 votants, 136,916 inscrits). Il prit place à la gauche démocratique, fit partie du comité des finances, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène parlementaire.

RENOUARD (AUGUSTIN-CHARLES), député de 1831 à 1837 et de 1839 à 1842, pair de France, sénateur de 1876 à 1878, né à Paris le 22 octobre 1794, mort au château de Stors (Seine-et-Oise) le 17 août 1878, « fils de Antoine-Augustin Renouard, gazier (fabricant de gazes), et de Léonie-Catherine Desaintes », fut destiné à la littérature par son père, lorsque celui-ci eut quitté sa première profession pour s'occuper de librairie. Il fut élève de l'Ecole normale, de 1812 à 1813, professa la philosophie comme

répétiteur, puis étudia le droit et fut reçu avocat. Il fut mêlé aux luttes des libéraux contre la Restauration, et devint secrétaire et membre du conseil d'administration de la Société pour l'instruction élémentaire. La révolution de 1830 le fit conseiller d'Etat et secrétaire général au ministère de la Justice. Élu, le 5 juillet 1831, député du 4^e collège de la Somme (Abbeville), par 161 voix (311 votants, 433 inscrits), contre 61 à M. Buteaux et 37 à M. Mary, il siégea dans les rangs de la majorité conservatrice, et fut réélu, le 21 juin 1831, par 234 voix (351 votants, 457 inscrits), contre 83 à M. Labitte et 37 à M. Mary. M. Renouard ne tarda pas à devenir un des membres les plus en vue de la Chambre des députés : il parut plusieurs fois à la tribune et prit une part importante à la discussion de la loi de l'instruction primaire, et à celle de la loi sur les faillites et banqueroutes. Nommé, en 1837, conseiller à la cour de Cassation, il obtint, à la suite de cette promotion, la confirmation de son mandat législatif par 139 voix (199 votants), contre 51 à M. de Carpentin; mais il échoua, au renouvellement général du 4 novembre suivant, avec 155 voix contre 210 à l'élus, M. de Carpentin. Il regagna son siège, le 2 mars 1839, avec 205 voix (375 votants), et suivit, jusqu'en 1842, la même ligne politique que précédemment. Le 9 juillet 1842, M. Renouard échoua avec 256 voix contre 267 à M. de Tillet de Clermont-Tonnerre, élu. Nommé pair de France le 21 juillet 1846, il soutint à la Chambre haute, jusqu'à la révolution de février, le gouvernement de Louis-Philippe. Ce fut lui qui fut chargé de la haute cour de justice chargée, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, du rapport sur la mise en accusation du président; mais on sait que ce rapport resta lettre morte et que l'action de la haute cour n'eut pas d'effet. M. Renouard conserva sous l'Empire ses fonctions de conseiller à la cour de Cassation jusqu'en 1869; il reçut alors le titre de conseiller honoraire. Pendant cette période, il partagea son temps entre les travaux de sa charge et ceux de la Société d'économie politique dont il était un des vice-présidents. En 1861 il fut élu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). Un certain nombre d'écrits importants lui avaient valu cette faveur. Outre ses thèses de doctorat : *Sur le style des prophètes hébreux et De l'identité personnelle* (1814), il avait donné : *Projet de quelques améliorations dans l'éducation publique* (1815); *Éléments de la morale* (1818); *Considérations sur les causes de l'éducation secondaire en France* (1824); *Mélanges de morale, d'économie et de politique, extraits des ouvrages de B. Franklin* (1824); *Traité des brevets d'invention* (1825); *Examen du projet de loi contre la presse* (1827); *L'éducation doit-elle être libre?* *Mémoire sur la statistique de la justice civile en France* (1834); *Traité des droits des auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts* (1833-39); *Traité des faillites et banqueroutes* (1842). Il avait publié en outre de nombreux articles dans la *Thémis*, la *Revue encyclopédique*, le *Globe*, la *Revue de législation*, le *Journal des Economistes* et le *Dictionnaire de l'économie politique* (1819-1850). Nommé procureur général à la cour de Cassation le 21 avril 1871, il put, malgré son âge, prendre la parole dans plusieurs affaires importantes, notamment dans celles du président Devienne et des commissions mixtes. Plusieurs de ses discours de rentrée se firent remarquer

par une forme littéraire très châtiée; la *Force prime le droit* (1872); *Considérations sur l'histoire de la cour de Cassation* (1875). Présenté en juin 1876, par les gauches du Sénat, à un siège de sénateur inamovible, il échoua contre M. Buffet, et ne fut élu que le 24 novembre suivant, au 3^e tour de scrutin, par 149 voix (272 votants), au remplacement du général Lottelier-Valazé, décédé. M. Renouard prit place au centre gauche, vota avec le parti républicain conservateur, et se prononça, le 23 juin 1877, contre la dissolution de la Chambre des députés. Il avait très nettement pris parti contre le gouvernement du Seize-Mai, et avait donné, dès le 17, sa démission de magistrat. Il fut alors choisi comme président du comité de jurisconsultes, dit de résistance légale, qui dirigea la campagne contre le ministère Fourtoud de Broglie. Il soutint ensuite le cabinet Dufaure et mourut, l'année suivante, grand officier de la Légion d'honneur.

RENOUARD (JEAN-PIERRE-FORTUNÉ-LAURE), représentant en 1848 et en 1849, député au Corps législatif en 1852, né à Mende (Lozère) le 5 mars 1792, mort à Mende le 26 juin 1884, fils d'un ancien engagé aux gardes-françaises qui fut ensuite greffier du tribunal civil de Mende, étudia le droit et exerça à Mende la profession d'avoué (1816). Nommé secrétaire général de la préfecture de la Lozère à la révolution de 1830, il se fit inscrire, lors de la suppression de cette fonction (1832), au barreau de Mende dont il devint plus tard bâtonnier (1836-1849), fut nommé, en 1831, conseiller de préfecture, et reçut en 1841 la croix de la Légion d'honneur. Révoqué en février 1848, il se présenta, le 23 août, aux suffrages des conservateurs de la Lozère, et fut élu représentant à l'Assemblée constituante, le 4^e et dernier, par 8,216 voix (32,651 votants, 38,359 inscrits). Il prit place à droite et vota : pour le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs. A partir de la fin de mars 1849, il est porté absent par congé. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 3, par 12,961 voix (27,377 votants, 31,551 inscrits), il soutint le parti de l'Élysée, applaudit au coup d'Etat du 2 décembre, fut nommé membre de la Commission consultative, et entra, le 29 février 1852, avec l'appui du gouvernement, au Corps législatif comme l'un de la circonscription unique de la Lozère; il avait réuni, sans concurrent, 24,359 voix sur 24,753 votants et 40,130 inscrits. Mais, dans le courant de la même année, il donna sa démission de député pour raison de santé, et fut nommé président du tribunal civil de Mende. Membre du conseil général de la Lozère (1853), il présida ce conseil jusqu'en 1860. Le 29 septembre 1862, M. Renouard fut admis à la retraite comme magistrat, avec le titre de président honoraire. Officier d'académie (1867).

RENOUARD DE BUSSIÈRE (ATHANASE-PAUL, VICOMTE), député de 1820 à 1830, né à Yverdon (Suisse) le 9 avril 1776, mort à Paris le 18 avril 1846, négociant à Strasbourg, et conseiller général, fut élu, le 13 novembre 1829, député du grand collège du Bas-Rhin, par 96 voix (176 votants, 191 inscrits). Réélu dans